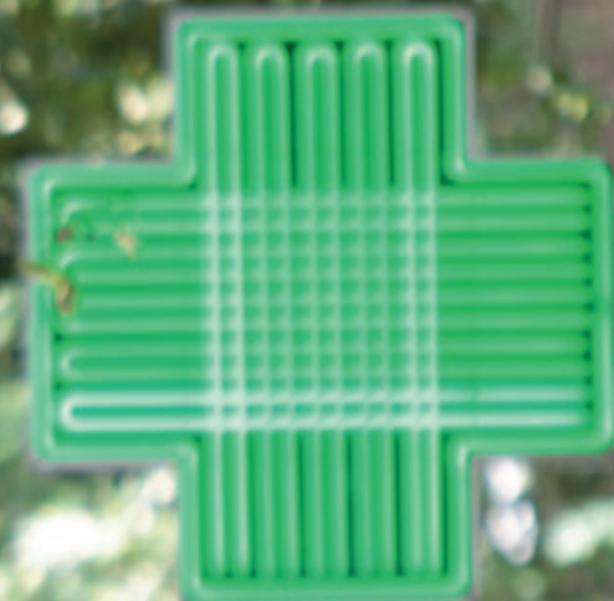
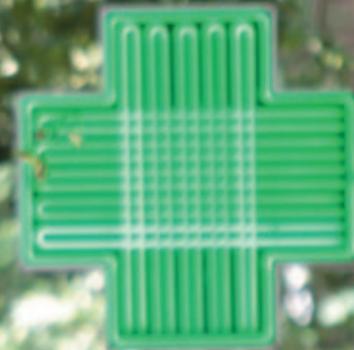


Rupture de stock : Faute avouée à moitié pardonnée !

- Chronique
- Actualités
- Nouveaux au Maroc
- Prochainement





Rupture de stock : Faute avouée à moitié pardonnée !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacien

Les ruptures de stock et les tensions d'approvisionnement sont de plus en plus répandues. La situation a même tendance à s'aggraver depuis le début de la pandémie Covid-19. Cela s'explique par la surconsommation de certains médicaments utilisés dans la prise en charge du Sars-CoV-2 et par les perturbations qui ont affecté les circuits de distribution et les sites de production des matières premières et des médicaments. Et même si les derniers variants du coronavirus ont tendance à perdre en virulence, l'approvisionnement en médicaments et en matières premières n'est toujours pas revenu à la normale, y compris

pour les médicaments les plus consommés comme c'est le cas du paracétamol qui connaît une tension d'approvisionnement en France.

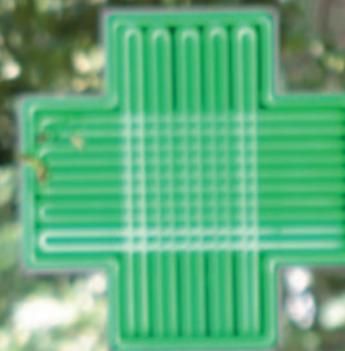
En effet, l'Hexagone, qui est en train de préparer la relocalisation de la production du paracétamol, connaît depuis le 12 juillet 2022 une tension d'approvisionnement de toutes les formes orales et tous les suppositoires à base de ce principe actif.

Comme c'est le cas pour tous les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM), l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM - France) informe, à



©Pharmacie.ma

Actualités



travers son site web⁽¹⁾, les professionnels de santé et du médicament ainsi que ses usagers sur les produits qui font l'objet de difficultés d'approvisionnement et pour lesquels il n'y a que peu ou pas d'alternatives thérapeutiques disponibles sur le marché français. L'Agence française indique également les dates de remise à disposition de ces produits.

En parallèle, l'Agence indique aux professionnels de santé, aux fournisseurs de médicaments et aux patients les comportements à éviter comme les achats-paniques, le sur-stockage des produits par les fournisseurs de médicaments et les prescriptions ne prenant pas en considération l'état des stocks des médicaments sous tension ou en rupture.

On trouve aussi dans le site web de l'ANSM le ou les alternatives

thérapeutiques des médicaments en rupture ou connaissant une tension d'approvisionnement. Et afin de sécuriser la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la loi de santé publique 2016-41⁽²⁾ interdit la vente et l'exportation des médicaments concernés par les grossistes répartiteurs à compter de la publication de la fiche d'information sur le site Internet de l'ANSM. Cette mesure d'interdiction prend automatiquement fin dès la remise à disposition normale du médicament.

Cette approche adoptée par la France qui peut sembler banale est capitale pour une gestion optimale et transparente des pénuries et des tensions d'approvisionnement. Pour obtenir un tel résultat, il est primordial de mettre en place un système d'information performant, d'adopter des textes

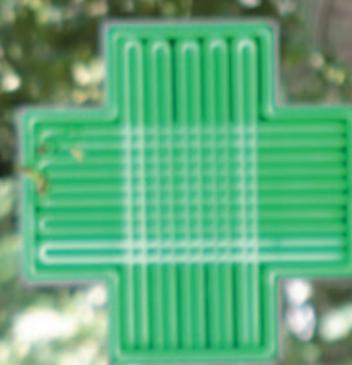
de loi réservant un traitement spécifique aux MITM, prendre conscience des contraintes que vivent les professionnels de santé et les patients et, surtout, faire preuve d'une volonté politique pour une gestion transparente de ces situations.

On ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec le Maroc pays où le pharmacien a beaucoup de peine à savoir si un médicament est sous tension d'approvisionnement, en rupture de stock ou même retiré du marché. Du coup, il ne sait pas quoi dire à ses malades. Pire, il ne peut même pas changer un médicament en rupture par un autre appartenant au même groupe de génériques sans avoir l'aval du prescripteur, qui comme le pharmacien ne dispose d'aucune source fiable permettant de connaître la disponibilité des médicaments.

Pour conclure, le Royaume qui multiplie les initiatives pour améliorer la prise en charge des malades devrait étudier les mesures adoptées par les autres nations pour renforcer la transparence dans la gestion des pénuries de stock. Le «copier-adapter-coller» demeure un des chemins les plus courts pour avancer rapidement en évitant les erreurs liées à un manque d'anticipation.

(1) Lien

(2) Publiée au Journal officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique)



Semaine mondiale de l'allaitement : Go pour l'allaitement ! Éduquer, promouvoir, soutenir

Dans un environnement où les crises mondiales constituent une menace réelle pour la santé et la nutrition de millions de nourrissons et d'enfants, l'allaitement maternel, qui leur donne le meilleur départ possible dans la vie, est plus vital que jamais.

À l'occasion, la Semaine mondiale de l'allaitement maternel, l'Unicef et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lancent un appel aux gouvernements pour qu'ils allouent davantage de ressources à la protection, à la promotion et au soutien des politiques et des programmes en faveur de l'allaitement maternel, en particulier pour les familles les plus vulnérables vivant dans des contextes d'urgence.

L'OMS rappelle que dans les situations d'urgence telles que celles que connaît actuellement l'Afghanistan, le Yémen, l'Ukraine, la Corne de l'Afrique et le Sahel, le lait maternel constitue un aliment sûr, nutritif et accessible pour les nourrissons et les jeunes enfants. Il offre également une puissante protection

contre les maladies et toutes les formes de malnutrition chez l'enfant, notamment l'émaciation.

Pourtant, de nombreuses mamans ne peuvent pas allaiter leurs bébés à cause du stress émotionnel, du manque d'espace et d'intimité et des mauvaises conditions d'assainissement auxquelles elles doivent faire face. Cela fait perdre des chances de survie à leurs bébés.

L'OMS rappelle également que «moins de la moitié des nouveau-nés sont allaités au sein durant leur première heure de vie, ce qui les expose davantage au risque de maladie et de décès. Et seuls 44% des nourrissons sont exclusivement allaités au sein pendant les six premiers mois de leur vie, un chiffre en deçà de l'objectif de 50% à l'horizon 2025 fixé par l'Assemblée mondiale de la santé».

L'Unicef et l'OMS exhortent les gouvernements, les donateurs, la société civile et le secteur privé à intensifier leurs efforts pour :

- Investir en priorité dans les politiques et les programmes favorisant l'allaitement maternel, notamment dans les contextes fragiles et les situations d'insécurité alimentaire.
- Doter les agents de santé et les professionnels de la nutrition travaillant

au sein d'un établissement ou des communautés des compétences nécessaires afin qu'ils apportent des conseils de qualité et un soutien concret aux mères pour un allaitement réussi.

- Protéger les personnes s'occupant d'enfants et les professionnels de santé des techniques d'influence marketing peu scrupuleuses employées par le secteur des préparations pour nourrissons en adoptant et en mettant pleinement en œuvre le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, y compris dans les situations de crise humanitaire.

- Mettre en œuvre des politiques favorables à la famille qui permettent aux mères de disposer du temps, de l'espace et du soutien dont elles ont besoin pour allaiter.

Source : <https://www.who.int>

France : le Sénat donne son feu vert pour une carte vitale biométrique

Les sénateurs français ont donné leur feu vert le 4 août 2022 pour la mise en place progressive d'une carte vitale biométrique, et ils ont voté pour l'attribution de 20 millions d'euros de crédit pour le lancement de ce projet qui devrait démarrer l'automne prochain.

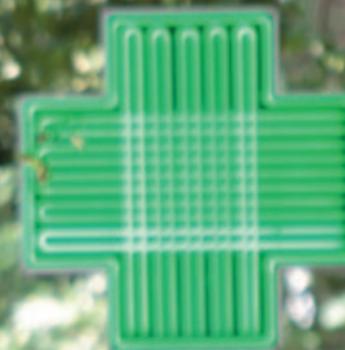
La puce électronique insérée dans la carte biométrique permet d'identifier le propriétaire de la carte et de lutter contre la fraude sociale dont le montant s'élèverait, d'après le sénateur Philippe Mouiller, à «six milliards d'euros par an selon l'estimation la plus basse». Mais les fraudes à la carte vitale n'en constitueraient qu'une part marginale.



Ce projet n'est pas nouveau puisque le Sénat, majoritairement à droite, avait déjà pris une décision similaire en 2019, mais l'Assemblée nationale l'avait retoqué en 2020. Le gouvernement de l'époque avait estimé le coût trop élevé et la protection des données personnelles insuffisante, sans compter que le dispositif pouvait faire doublon avec celui de la carte vitale électronique, expérimenté depuis 2019 dans une dizaine de départements français.

Source : <https://www.jim.fr>

Nouveaux au Maroc



TRAMADOL NORMON 100 MG / 2 ML, Solution injectable

LABORATOIRE : IBERMA

COMPOSITION :

Tramadol

CLASSE THERAPEUTIQUE :

Analgésique opioïde

PRESENTATION : Boite de 5

PPV : 35.60 DHS

[Lien](#)



ELYCHOR 0.03 MG / 2 MG, Comprimé pelliculé

LABORATOIRE :

ZENITH PHARMA

COMPOSITION :

Éthinylestradiol |

acétate de chlormadinone

INDICATION (S) :

Contraception orale avec une
action antiandrogénique

marquée.

PRESENTATION : Boite de 21

PPV : 46 DHS

[Lien](#)



Medicament.ma

Le premier site
des médicaments
au Maroc

P R O C H A I N E M E N T

FIP SEVILLE 2022

80TH FIP WORD CONGRESS OF PHARMACY
AND PHARMACEUTICAL SCIENCES
18 au 22 septembre
Organisateur : FIP
Lieu d'événement : Séville – Espagne
Site web : [Lien](#)



5ÈME FORUM DE L'OFFICINE

Thème : "La Pharmacie au delà
du médicament"
29-09 au 1-10 - 2022
Organisateur : Syndicat
des pharmaciens d'Officine de Tunisie
Lieu d'événement : Parc des
expositions du Kram – Tunis
Email: forum@spot.tn
Tél. : +21696360733
Site web : [lien](#)



NOUVEAU CONCEPT **Officine plus** | **PHARMACIEN MANAGER**
12^{ÈME} RENCONTRE DE L'OFFICINE

VENDREDI ET SAMEDI
09-10 SEPT 2022

**ESPACE EXPOSITION CHATEAU
HYATT RÉGENCY - CASABLANCA**

Espace Formation | **LES RDV DU PHARMACIENS MANAGER**
ATELIERS PRATIQUES OFFICINALES

50 EXPOSANTS SUR 1500 m²

- Médicaments
- Cosmétique/Para
- Nutrition • 1ers soins
- Dispositifs médicaux • Beauté
- Bio • Technologues

Espace Exposition

Je m'inscris

Pour plus d'informations, contactez nous :
05 22 25 77 33 / 05 22 25 76 72 contact@easy-com.ma